



Code de conduite du patineur et règles de l'équipe

Saison 2019-2020

Pour alléger le document, le terme « patineurs » s'applique autant aux filles qu'aux garçons. De plus, l'utilisation de l'acronyme CPA désigne le Club de Patinage artistique Les Ailes d'argent de Mont-Laurier.

1. La présence à toutes les séances d'entraînement est obligatoire du mois de septembre au mois de février.
2. **Une seule absence non motivée** sera tolérée pour toute la saison de patinage synchronisé. Toute autre absence doit être motivée par un billet médical ou un voyage scolaire. Si le patineur est dans l'incapacité de patiner (rhume, grippe, blessure), sa présence sur le bord de la bande durant les pratiques est requise et ne sera pas considérée comme une absence.
3. **Les absences ne seront pas comptabilisées durant la période du temps des fêtes, soit du 21 décembre 2019 au 06 janvier 2020.** Votre présence est toutefois fortement suggérée.
4. Les pratiques ajoutées au calendrier régulier (ex. journée pédagogique) ne seront pas comptabilisées comme une absence. Votre présence est toutefois souhaitable.
5. La présence aux démonstrations, spectacles et toute activité sociale et de levée de fonds est **OBLIGATOIRE** sans exception. **Si vous faites un deuxième sport autre que le patinage artistique, les pratiques et les compétitions de synchro doivent être priorisées.** Une conséquence sera appliquée si le patineur ne participe pas à toutes les levées de fonds.
6. Les retards et les absences seront notés par un responsable d'équipe. Un patineur qui est en retard pour l'entraînement doit aviser un membre du comité de synchro ou l'entraîneur.
7. Les patineurs doivent porter la tenue d'entraînement désignée **à toutes les séances** soit un chandail **noir** et un legging noir (pantalon noir pour les garçons). Si vous n'avez pas votre chandail noir, nous pourrions vous en prêter un pour la pratique en cours.
8. À toutes les séances d'entraînement, chaque membre de l'équipe doit accorder son entière attention aux directives données par l'entraîneur et faire de son mieux. Un patineur dont les efforts sont moins que satisfaisants ou dont le comportement est indésirable pourrait être rencontré ou suspendu jusqu'à nouvel avis du comité responsable du synchro et de l'entraîneur.
9. Les membres de l'équipe doivent s'abstenir d'utiliser tout langage grossier ou injurieux et se comporter en tout temps d'une manière convenable à titre de membre du CPA. Pas de langage vulgaire ou impoli. Les patineurs doivent s'exprimer avec respect envers les entraîneurs, les bénévoles et à leurs coéquipiers. Toute omission à cet égard pourrait entraîner une suspension automatique.
10. Les membres de l'équipe ne doivent consommer ni alcool ni drogue pendant ou avant les séances d'entraînement, les performances, les compétitions ou durant des voyages commandités par le club. Toute infraction à cette règle entraînera une suspension.
11. Le responsable d'équipe (entraîneur ou gérant) doit être informé de tout problème pouvant survenir sur la glace ou hors glace. Le cas sera référé au comité qui verra à trouver une solution en collaboration avec les personnes concernées.

12. Nous sommes tous des ambassadeurs du CPA Les Ailes d'argent de Mont-Laurier. Les patineurs doivent donc toujours en parler positivement et en faire la promotion.
13. Les patineurs doivent toujours maintenir les endroits propres et ordonnés, il s'agit de notre image. Que ce soit en compétitions, lors de démonstrations, de pratiques ou de rencontres au local du CPA. Les patineurs doivent ramasser leurs déchets (tape pour les patins, mouchoirs, repas, etc.)

SÉLECTION DES PATINEURS ET COMPÉTITIONS

1. L'alignement initial de toute performance ou compétition est à la discrétion exclusive de l'entraîneur. Ceci n'est pas ouvert à discussion. Cependant, veuillez vous adresser directement au comité pour toute question ou explication relatives à ce sujet.
2. Les patineurs devront toujours demeurer ensemble lors des démonstrations, des compétitions afin de bien vivre l'esprit d'équipe, et ce même en présence des parents. Une autorisation des responsables d'équipe sera nécessaire pour tous déplacements individuels.
3. Tous les membres de l'équipe doivent porter la tenue de voyage désignée.
4. Les patineurs voyagent en équipe lorsque cela est décidé par l'entraîneur ou le personnel de direction à moins d'avoir obtenu le consentement préalable.
5. Les patineurs des trois équipes se conformeront aux règles (ex. le couvre-feu) établies par l'entraîneur et la direction de l'équipe.
6. Les équipes des Ailes d'argent se soutiennent entre elles autant dans la victoire que dans la défaite. Les patineurs s'engagent donc à aller encourager les autres équipes du club lors de leurs prestations.
7. Les équipes des Ailes d'argent favorisent l'esprit sportif envers les adversaires. Il est donc important de respecter les autres équipes et de les féliciter.
8. Les membres de l'équipe ne quitteront pas l'hôtel ou l'aréna sans la permission de l'entraîneur ou du responsable de l'équipe et sans avoir avisé la personne qui sera responsable des présences.
9. Si des dommages sont causés par des patineurs, pour lesquels le club pourrait être tenu responsable, le patineur et ses parents seront responsables de tout remboursement à l'équipe. Il ne faut pas oublier que nous représentons tous le CPA et la ville de Mont-Laurier.

Je **RECONNAIS** avoir reçu une copie et avoir lu et pleinement compris ces règles. Si le patineur est âgé de moins de dix-huit ans, les signatures du membre de l'équipe et de son parent ou tuteur sont exigées.

Nom du patineur (écrire lisiblement en lettres moulées) : _____

Signature du patineur : _____

Signature du parent ou tuteur : _____

Date : _____